



MARCHE DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE DE SERVICES

N° 2026-7300-003

**APPORT EN EAU TRAITEE ET VIDANGE DES TOILETTES
DU LIEU-DIT « PARKING DU PAS DE BELLECOMBE-JACOB »**

Forêt départemento-domaniale des Plaines du Volcan

Commune de Sainte-Rose

Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

**Accord-cadre à bons de commande passé selon une procédure adaptée MAPA
en application du Code de la Commande Publique**



MAÎTRE D'OUVRAGE et MAÎTRE D'OEUVRE :

OFFICE NATIONAL DES FORETS
Direction Régionale de La Réunion
Boulevard de la Providence
CS 71072 SAINT DENIS Cedex
Téléphone : 02 62 90 48 00
Mél : dr.reunion@onf.fr

Article I : TABLE DES MATIERES

A.	CONTEXTE ET OBJET DU MARCHE	4
B.	CONTENU DE LA PRESTATION.....	4
C.	RESPONSABILITE ET OBLIGATIONS DU TITULAIRE	5
D.	CONTROLE DE L'EXECUTION DES PRESTATIONS	6
E.	CLAUSES ENVIRONNEMENTALES	6
F.	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	7
ANNEXE 1 PLAN DES SANITAIRES		8

A. Contexte et objet du marché

Situé à l'extrémité de la route forestière du Volcan, sur le massif du Piton de la Fournaise, le parking du Pas de Bellecombe est équipé de toilettes sèches Bazooka (dite « anciennes toilettes ») et d'un bloc sanitaire sans assainissement autonome et sans raccordement au réseau d'eau désigné par le terme de « nouvelles toilettes ».

B. Contenu de la prestation

Le présent marché vise à assurer le fonctionnement des toilettes sèches et des « nouvelles toilettes ».

Ces dernières comprennent un système classique avec chasse d'eau. Elles ne sont pas équipées en lave-mains. Le bloc est composé de 2 espaces séparés (homme et femme) avec à l'arrière dans la zone technique 1 cuve d'eau propre et 1 cuve d'eaux usées par espace. Soit 2 cuves d'eaux propres et 2 cuves d'eaux usées. Chaque cuve a un volume de 5 m³. Une cuve supplémentaire de 1m³ est présente pour les besoins de nettoyage par l'entreprise titulaire du marché. Le besoin en eau propre est ainsi porté à un total de 11 m³.

Il s'agira pour le prestataire :

- d'assurer la vidange des toilettes sèches ;
- et pour les nouvelles toilettes :
 - d'acheminer l'eau propre et de remplir les 2 cuves de stockage de 5 m³ chacune et la cuve supplémentaire de 1 m³, soit 11 m³ au maximum par intervention. A noter que de l'eau brute ou agricole peut être utilisée étant donné qu'elle est dédiée à l'usage sanitaire des toilettes. **Le prestataire présentera dans son offre le type d'eau acheminée et le lieu de prélèvement.**
 - d'assurer la vidange et curage des 2 cuves de 5 m³ chacune, soit 10 m³ au maximum par intervention.

Le titulaire du marché doit exécuter ces prestations selon la réglementation en vigueur.

Les prestations décrites dans l'article ci-dessous, sont données à titre indicatif. Les prestataires proposeront une offre répondant le mieux aux besoins de fonctionnement.

Plusieurs types de programmation d'intervention sont distingués :

Pour les toilettes sèches :

Interventions jours ouvrés :

- Prévisionnel : une fois par semaine hors période de vacances scolaires et deux fois par semaine pendant les vacances scolaires de l'académie de la Réunion.

Interventions complémentaires en jours ouvrés :

- Sur commande spéciale du gestionnaire du site ou de l'ONF et en cas de fréquentation plus dense des sanitaires ou d'un problème de fonctionnement, le prestataire devra intervenir suivant la demande.

Interventions week-end et jours fériés :

- Sur commande spéciale du gestionnaire du site ou de l'ONF et en cas de fréquentation plus dense des sanitaires ou d'un problème de fonctionnement, le prestataire devra intervenir suivant la demande.

Pour les « nouvelles toilettes » :

Interventions jours ouvrés :

- Prévisionnel : Deux fois par semaine. Les cuves sont équipées de sonde de remplissage déclenchant une alerte dès remplissage à 70%. Le gestionnaire du site sera informé par SMS de cette atteinte et réalisera la commande au titulaire du marché pour intervention.

Interventions complémentaires jours ouvrés :

- Sur commande spéciale du gestionnaire du site ou de l'ONF et en cas de fréquentation dense, le prestataire devra intervenir suivant la demande. Sur certaines périodes la fréquentation très dense pourra nécessiter une rotation par jour. Le prestataire devra intervenir à la fréquence demandée.

Interventions week-end et jours fériés :

- Sur commande spéciale du gestionnaire du site ou de l'ONF et en cas de fréquentation dense, le prestataire devra intervenir suivant la demande.

La prestation comprend :

- l'amenée à pied d'œuvre de tous moyens nécessaires,
- l'ouverture des tampons de visites,
- le pompage des cuves et des canalisations,
- le nettoyage et la vidange des cuves, des canalisations, des siphons et regards,
- la fermeture des tampons de visite,
- l'évacuation et l'élimination des déchets le nettoyage en fin de prestation.

C. Responsabilité et obligations du titulaire

1) Dispositifs de chantier, hygiène et sécurité

Le titulaire doit mettre en place l'ensemble des moyens nécessaires à la bonne exécution de ses prestations notamment au niveau :

- de l'outillage, des équipements de manutention,
- des moyens d'accès,
- des protections, balisage et signalétique des zones d'intervention,
- des outils spéciaux à se procurer auprès des constructeurs ou des installateurs,
- de l'évacuation des matériels déposés,
- des outillages et appareils de contrôle nécessaire à l'exécution des prestations.

L'entreprise a à sa charge l'établissement de toutes les protections et dispositifs de sécurité réglementaires nécessaires à l'intervention de son personnel, ainsi que toutes les protections nécessaires à la pérennité des lieux (mobiliers, revêtements de sol, etc.) et à la protection des personnes ;

Le titulaire fera siennes toutes les dispositions en matière d'hygiène et de sécurité, conformément aux prescriptions législatives et réglementaires en vigueur.

Le titulaire s'assurera que le personnel placé sous son autorité possède les habilitations et compétences nécessaires à la réalisation des prestations.

Le titulaire s'engage à enseigner au personnel placé sous son autorité les diverses consignes de sécurité générales et particulières à l'établissement et à contrôler fréquemment que ces consignes sont parfaitement connues des intéressés et appliquées.

Le titulaire s'engage à informer sans délai le responsable de la commande de toute anomalie susceptible d'entraîner la détérioration des installations ou de mettre en cause la sécurité, et ce oralement puis par écrit.

Le titulaire s'engage à ce que son personnel présent sur les sites soit en mesure de prendre toutes dispositions pour assurer la sécurité des personnes dans le cadre des interventions de l'entreprise et en cas de défaillance technique nécessitant une mise en sécurité des équipements.

2) Nettoyage et évacuation des matériels changés

Le chantier doit toujours être maintenu en parfait état de propreté et l'entrepreneur doit prendre toutes dispositions utiles à ce sujet. Les interventions s'effectuant en cœur de Parc National, le prestataire s'engage à respecter les préconisations sur ce site naturel protégé.

Les déchets doivent toujours être évacués hors du chantier au fur et à mesure et au minimum tous les soirs.

En fin de travaux, l'entrepreneur doit enlever toutes les protections et effectuer tous les nettoyages nécessaires dans tous les locaux touchés par les travaux. Le titulaire du présent marché a l'obligation d'une part, d'évacuer tous les matériels changés, aucun stockage ne sera admis dans les locaux de l'établissement ou il est amené à intervenir.

Le titulaire s'engage à fournir les bordereaux du traitement correspondant quand des éliminations particulières sont nécessaires.

En cas de non-respect par l'entrepreneur des obligations découlant des prescriptions concernant les nettoyages, le maître d'ouvrage fait exécuter les nettoyages par une entreprise de son choix, sans mise en demeure préalable, sur simple constat de non-respect des obligations contractuelles de l'entrepreneur, aux frais de ce dernier et selon les pénalités prévues au présent cahier.

D. Contrôle de l'exécution des prestations

Chaque commande fera l'objet d'un compte rendu écrit de la part de l'entrepreneur mentionnant clairement les renseignements suivants :

- date et heure d'arrivée et de départ de chaque intervention de la commande,
- prestation réalisée (volume d'eau propre fourni et volume d'eau noir évacué),
- observations éventuelles sur des travaux d'amélioration ou de réfection à réaliser,

Le gestionnaire du relais du Pas de Bellecombe assurera le contrôle des prestations et en informera l'ONF.

E. Clauses environnementales

L'ONF s'est engagé dans le cadre de la gestion durable des forêts dans une démarche Qualité avec certification environnementale, ce qui implique le respect des exigences de la norme ISO 14001.

En conséquence l'ONF attend de tous ses cocontractants – acheteurs, fournisseurs, prestataires de services, occupants du sol forestier, etc..., qu'ils exécutent leurs obligations contractuelles dont certaines sont liées aux engagements environnementaux de l'ONF dans le cadre des prescriptions de la norme ISO 14001. Il leur est notamment demandé d'apporter une attention soutenue aux stipulations des cahiers

des charges, aux clauses particulières, etc. instituant des obligations inhérentes à la protection de l'environnement, garantissant ainsi le respect des exigences de la norme ISO 14001.

Les cocontractants reconnaissent être parfaitement informés de cette exigence de l'ONF et il s'engage à en informer ses salariés, fournisseurs, prestataires et sous-traitants divers susceptibles d'intervenir dans le cadre de l'exécution de son contrat principal le liant à l'ONF.

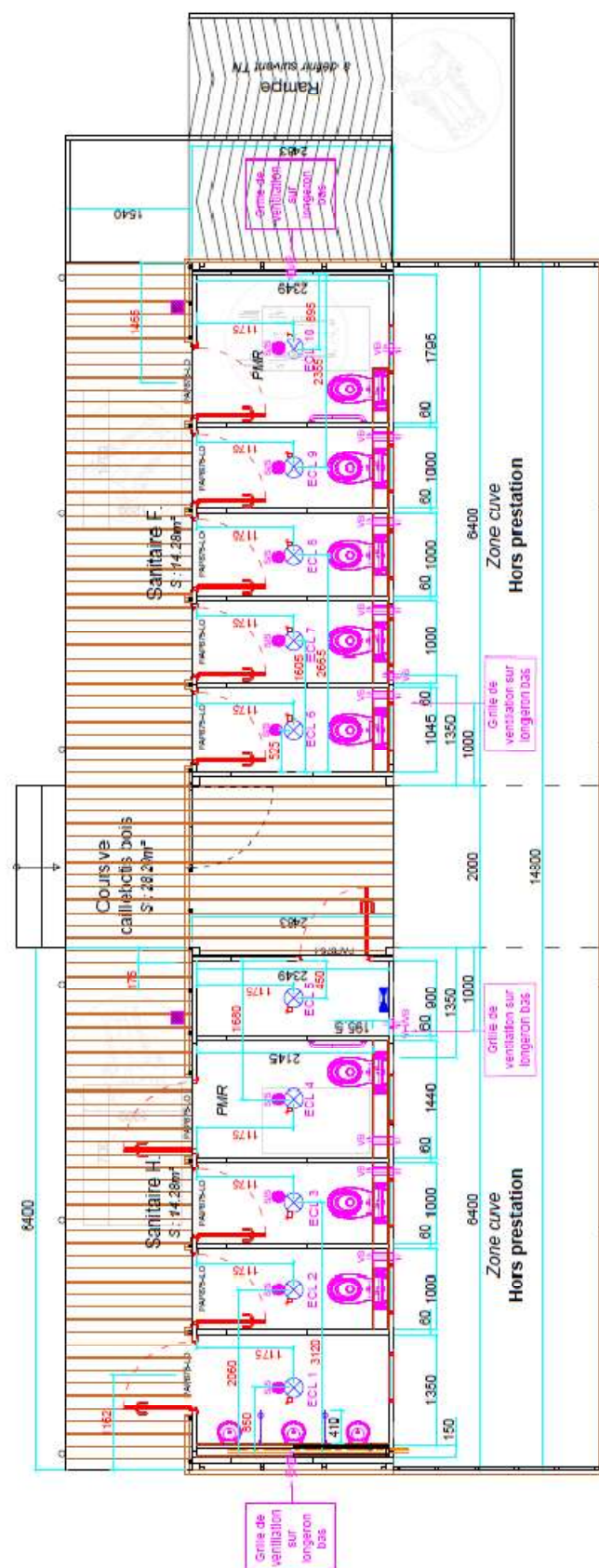
F. Renseignements complémentaires

Pour obtenir les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats pourront contacter :

M. Nicolas MIRAMOND, responsable du Service Aménagement et Développement du Territoire 06 92 29 50 55 – nicolas.miramond@onf.fr

ANNEXE 1 PLAN DES SANITAIRES

Plan metallerie et montage



- Nota :
- > Ossature métallique + Panneaux faces avant et latérales extérieures RAL 7016
 - > Parois et cloisons : Panneaux en laine de roche ép 80mm
 - > Faux plafonds : Tôle nervurée "profil oréoile" blanc
 - > Revêtement sol : Carrelage U4P3 - R9 "PE AMSTEL ANTRACITE NT 45x45 INOUT"
 - > Bardage : bois exotique pose à olaine-voie, lasure transparente
 - > Revêtement pari : Trespa 9mm
 - > Menuiserie : RAL 7016
 - > Hors raccordement sur réseaux (AEP, EU/EV, CF)
 - > Poignées des portes robustes

Nature des travaux
2 JIPECO 802
8.400x2.483m x2.640Ht. HSP : 2m50
Surface brut : 30.92m²

LEGENDE

Menuiserie		Equipement Sanitaire	
PAP875-SLO	Porte ALU profil 875x2145 à l'interior, semelle LIO et 3pts avec 200944 robuste	WC suspendu ECN INOX + 3pts-support	9
PAP875-1	Porte ALU profil 875x2145 à l'interior, semelle 3pts avec 200944 robuste	ART. 865.813	9
JAL600	Jalousie ALU, 3 ailettes, 18 division, 600x600, visserie 60000	WC suspendu ECN INOX + 3pts-support	9
		Support de sol PVC Ø100 + grille inox	9
		2000.200	9
		Distributeur de gel hydrocolique	2

Equipement électrique	
Attreinte électrique	1
Hublot blanc LED - détecteur incorporé (interieur 80x100mm)	10

EUROCODE 1.3.8



Jipe

1544-01.1

1/50

Plan metallerie et montage

A3

C